

	Délibération n° 2016/
Département de Seine-Maritime Arrondissement de ROUEN Canton de NOTRE DAME DE BONDEVILLE  <i>Commune de MALAUNAY</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  <b>SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016</b>
<u>Nombre de Conseillers :</u>  X En exercice : 29 X Présents : 21 X Votants : 24 X Pouvoirs : 3	L'An deux mil seize, le vingt-deux septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article 4 du Code de l'Administration Communale, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire. L'affichage réglementaire a été effectué.
<u>ETAIENT PRESENTS :</u> MM. COUTEY, MARTINE, STALIN, ADDARI, DOGUET, PERQUIER, TESSON, NUNES, BARAY, BERNAY, MICHEL, BEAUPERE, Mmes LEUMAIRE, SERBIN, CORGNE, DUCLOS, CAPRON P., TANNAI, BERNAY, GLATIGNY (arrivée à 19 h 59), LETULLIER	
<u>ABSENTS OU EXCUSES :</u> Mme REDIER-CIVES, Mme CAPRON M., Mme TERRIER, Mme LEFEBVRE, M. PLANQUAIS	
<u>AVAIENT DELIVRE POUVOIR :</u> M. METAYER (représenté par M. COUTEY), Mme BONNESOEUR (représentée par Mme LEUMAIRE ), M. PAVIE (représenté par M. STALIN),	
Mme LETULLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.	



### SOMMAIRE

Approbation du nouvel organigramme hiérarchique détaillé des services communaux à compter du 1er octobre 2016	P. 17
Création d'un emploi d'agent de service polyvalent à temps complet - Modification du tableau des emplois	P. 21
Ecole Municipale de Musique et des Arts : horaires des enseignants à partir du 1er octobre 2016	P. 26
Création de la Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2015 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 25 mai 2016	P. 30
Transformation de 9 logements collectifs par la SAHLM Logiseine - Garanties d'emprunt - Modification - Octroi de garanties à hauteur de 100 %	P. 68
Décision modificative n° 1	P. 91
Admission en non valeur	P. 97
Badges d'entrée au sein du groupe scolaire Miannay et du gymnase Nicolas Batum - Application d'une pénalité forfaitaire en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution	P. 100
Subvention exceptionnelle au profit de l'association Grugny motors collections	P. 103
Approbation d'une convention de mise à disposition de l'espace Pierre Néhoult pour un cours de yoga	P. 105
Engagement de la commune de Malaunay au Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle pour l'année 2016-2017	P. 109

Monsieur Guillaume COUTEY, Maire sortant de Malaunay, procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

Mme Céline LETULLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

En application de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2016 est adopté.

La séance débute à 19 h 38.

Monsieur le Maire fait part du décès de M. Claude GASSE, survenu le 18 septembre.

Ce dernier a été élu municipal de 1983 à 2008.

Afin de lui rendre hommage, M. le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES  
EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ALIENATION DE BIENS**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

<b>Désignation du bien</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Identité du cessionnaire</b>	<b>Montant de la cession</b>

**COMMANDES PUBLIQUES**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

<b>N° de marché</b>	<b>Intitulé du marché</b>	<b>Notifié le</b>	<b>Montant minimum HT</b>	<b>Montant maximum HT</b>	<b>titulaire</b>
15-32	Travaux de réfection de la voirie centrale du cimetière de la commune de Malaunay	24 septembre 2015	12 260.00 €	12 260.00 €	EIFFAGE TP OUEST
15-33	"Malaunay ensemble" - Régie publicitaire pour la commune de Malaunay	20 octobre 2015	Sans mini	Sans maxi	SARL COM 2000
15-34	Formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents de la commune de Malaunay - lot 1 CACES	20 octobre 2015	5 748.00 €	5 748.00 €	COGEFOR
15-35	Formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents de la commune de Malaunay - lot 2 Habilitations électriques	6 novembre 2015	783.00 €	783.00 €	GETA
15-36	Travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	12 novembre 2015	34 255.56 €	34 255.56 €	ISOCONFORT
15-37	Travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	12 novembre 2015	9 796.09 €	9 796.09 €	SEVDEC

15-38	Travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	12 novembre 2015	17 532.86 €	17 532.86 €	DESCHAMPS
15-39	Travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	12 novembre 2015	22 422.00 €	22 422.00 €	DDS PEINTURE
15-40	Travaux de fourniture et plantation d'arbres et arbustes sur la commune de Malaunay	17 novembre 2015	7 566.00 €	7 566.00 €	ESPACES VERT DU VAL DES FRANCS
15-41	Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36 kVa et prestations de services associés	23 novembre 2015	0.00 €	0.00 €	EDF
15-42	Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la ville de Malaunay	7 décembre 2015	1 772 391.41 €	1 772 394.41 €	DALKIA
15-43	Travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	25 novembre 2015	32 036.40 €	32 036.40 €	EIFFAGE TP OUEST
15-44	Services d'assurance pour la commune de Malaunay	7 décembre 2015	148 278.77 €	148 278.77 €	LA SMACL
15-45	Services d'assurance pour la commune de Malaunay	7 décembre 2015	26 605.15 €	26 605.15 €	LA SMACL
15-46	Services d'assurance pour la commune de Malaunay	7 décembre 2015	20 995.34 €	20 995.34 €	LA SMACL
15-47	Services d'assurance pour la commune de Malaunay	7 décembre 2015	9 206.40 €	9 206.40 €	LA SMACL
15-48	Maintenance préventive et curative du réseau de l'antenne collective du hameau de Frévaux et du réseau de personnes âgées "Les Tilleuls" à Malaunay	16 décembre 2015	18 144.00 €	18 144.00 €	SOGIRE
15-49	Travaux de mise en place d'un système de vidéosurveillance au Centre socioculturel Boris Vian et aux ateliers municipaux de la commune de Malaunay	16 décembre 2015	10 662.71 €	10 662.71 €	DGS
15-50	Travaux de désenfumage dans la salle polyvalente et mise en conformité du SSI au Centre socioculturel Boris Vian à Malaunay	16 décembre 2015	41 101.28 €	41 101.28 €	DGS

15-51	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	16 décembre 2015	15 741.98 €	15 741.98 €	LAVENU
15-52	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	16 décembre 2015	4 790.40 €	4 790.40 €	ISOCONFORT
15-53	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	16 décembre 2015	2 656.80 €	2 656.80 €	SIDEC
15-54	Achat de fournitures d'entretien et de produits d'entretien pour les services de la commune de Malaunay	28 décembre 2015	0.00 €	27 360.00 €	ARGOS
15-55	Achat de fournitures d'entretien et de produits d'entretien pour les services de la commune de Malaunay	28 décembre 2015	0.00 €	25 920.00 €	LEVOY - REXODIF
15-56	Marché relatif aux prestations d'analyses et d'assistance technique hygiène alimentaire	23 décembre 2015	1 317.60 €	1 317.60 €	NUTRILABO
16-01	Mission de contrôle technique pour la construction de chaufferies bois au groupe scolaire Olivier Miannay et au groupe scolaire Georges Brassens à Malaunay	20 janvier 2016	5 778.00 €	5 778.00 €	QUALICONSULT
16-02	Mission de coordination SPS pour la construction de chaufferies bois au groupe scolaire Olivier Miannay et au groupe scolaire Georges Brassens à Malaunay	20 janvier 2016	2 232.00 €	2 232.00 €	QUALICONSULT
16-03	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des administrés	10 février 2016	14 831.60 €	14 831.60 €	LOGITUD
16-04	Mission de contrôle technique pour la restructuration technique et fonctionnelle du groupe scolaire Miannay et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques au groupe scolaire Miannay et église	29 avril 2016	5 364.00 €	5 364.00 €	DEKRA INDUSTRIAL SAS
16-05	Mission de coordination SPS pour la restructuration technique et fonctionnelle du groupe scolaire Miannay et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques au groupe scolaire Miannay et église	29 avril 2016	2 304.00 €	2 304.00 €	QUALICONSULT

16-06	Marché de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration technique et fonctionnelle du groupe scolaire Miannay et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques au groupe scolaire Miannay et église	4 mai 2016	80 964.00 €	80 964.00 €	BRUNO SAAS (mandataire)
15-05	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés d'assurance	27 mars 2015	2 760.00 €	2 760.00 €	ARIMA
15-06	Contrôle de sécurité des équipements publics de la ville de Malaunay et de son CCAS	14 avril 2015	2 052.00 €	2 052.00 €	QUALICONSULT
15-07	Achat de fournitures scolaires et administratives pour les écoles, les services de la commune de Malaunay et son Centre Communal d'Action Sociale	15 avril 2015	Sans mini	Sans maxi	HASBROUCQ
15-08	Achat de fournitures scolaires et administratives pour les écoles, les services de la commune de Malaunay et son Centre Communal d'Action Sociale	15 avril 2015	Sans mini	Sans maxi	ARMITIERE
15-09	Achat de fournitures scolaires et administratives pour les écoles, les services de la commune de Malaunay et son Centre Communal d'Action Sociale	15 avril 2015	Sans mini	Sans maxi	PICHON
15-10	Mission de coordination SPS pour les travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire G. Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay	15 avril 2015	2 640.00 €	2 640.00 €	ADJP
15-11	Mission de coordination SPS pour les travaux de restructuration du sous-sol de la mairie	15 avril 2015	1 344.00 €	1 344.00 €	ADJP
15-12	Achat de fournitures scolaires et administratives pour les écoles, les services de la commune de Malaunay et son Centre Communal d'Action Sociale	16 avril 2015	Sans mini	Sans maxi	LE MANOIR
15-13	Mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration du sous-sol de la Mairie de Malaunay	23 avril 2015	1 920.00 €	1 920.00 €	QUALICONSULT
15-14	Mission de contrôle technique pour les travaux d'agrandissement de Brassens	30 avril 2015	2 916.00 €	2 916.00 €	VERITAS

15-15	Fourniture de matériels informatiques pour les services de la commune de Malaunay	16 juin 2015	12 535.32 €	12 535.32 €	MEDIACOM SYSTEM
15-16	Maintenance et assistance informatique pour la commune de Malaunay	30 juin 2015	Sans mini	Sans maxi	ADLB INFORMATIQUE
15-17	Travaux de peinture intérieurs dans l'école élémentaire et dans les vestiaires du restaurant du groupe scolaire Olivier Miannay à Malaunay	1 juillet 2015	10 080.00 €	10 080.00 €	SOGEP
15-18	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	91 254.11 €	91 254.11 €	CARTIER
15-19	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	43 606.30 €	43 606.30 €	BERDEAUX
15-20	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	29 881.20 €	29 881.20 €	ALUBAT
15-21	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	22 266.01 €	22 266.01 €	LEGOUPIL
15-22	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	4 314.60 €	4 314.60 €	SRP
15-23	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	14 883.60 €	14 883.60 €	EP2C
15-24	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et extension des locaux existants	1 juillet 2015	10 598.28 €	10 598.28 €	DGS
15-25	Prestation de traiteur pour le banquet des anciens	8 juillet 2015	19 255.50 €	19 255.50 €	LECOINTE
15-26	Travaux de grosses réparations de toiture au groupe scolaire Olivier Miannay, au centre	09 juillet 2015	17 760.00 €	17 760.00 €	DURAND FILS

	socioculturel Boris Vian et aux ateliers municipaux de la commune de Malaunay				
15-27	Mission de coordination SPS pour les travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire G. Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay	9 juillet 2015	2 160.00 €	2 160.00 €	PFC
15-28	Audit énergétique des groupes scolaires Miannay et Brassens à Malaunay	28 juillet 2015	8 568.00 €	8 568.00 €	KALYA INGENIERIE
15-29	Diagnostic structurel des charpentes du groupe scolaire Miannay et de l'église à Malaunay	28 juillet 2015	6 854.40 €	6 854.40 €	KALYA INGENIERIE
15-30	Mission de coordination SPS pour les travaux de restructuration du sous-sol de la mairie	28 août 2015	1 296.00 €	1 296.00 €	PFC
15-31	Travaux d'installation d'une station de charge GNV (Gaz Naturel de ville) aux ateliers municipaux de la commune de Malaunay	2 septembre 2015	17 940.00 €	17 940.00 €	GN DRIVE
16-07	Travaux d'embellissement du parc municipal de la commune de Malaunay	11 mai 2016	35 792.29 €	35 792.29 €	STEEV
16-08	Marché de conception - réalisation pour la construction de chaufferies bois au groupe scolaire Olivier Miannay et au groupe scolaire Georges Brassens	20 mai 2016	964 053.08 €	964 053.08 €	DALKIA
16-09	Etudes géotechniques de type G2pro relatives à la construction de chaufferies biomasse sur les sites des groupes scolaires O. Mianany et G. Brassens à Malaunay	25 mai 2016	5 756.40 €	5 756.40 €	FONDOUEST
16-10	Travaux de remplacement de la clôture du groupe scolaire Olivier Miannay et du réseau d'alimentation d'eau potable à Malaunay	22 juin 2016	38 463.00 €	38 463.00 €	EDA
16-11	Travaux de remplacement de la clôture du groupe scolaire Olivier Miannay et du réseau d'alimentation d'eau potable à Malaunay	22 juin 2016	84 174.00 €	84 174.00 €	CLOTURE ET PORTAIL DE L'EURE

16-12	Travaux de remplacement de la clôture du groupe scolaire Olivier Miannay et du réseau d'alimentation d'eau potable à Malaunay	22 juin 2016	11 303.71 €	11 303.71 €	DGS
16-13	audit financier de la commune	30 juin 2016	13 110.00 €	13 110.00 €	FCL
16-14	Création et maintenance d'un site internet pour la commune de Malaunay	18 juillet 2016	14 900.00 €	14 900.00 €	AYALINE
16-15	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restructuration de la piscine municipale de Malaunay	12 août 2016	60 714.28 €	60 714.28 €	SHEMA/OCEADE INGENIERIE
16-16	Prestation de traiteur pour le banquet des anciens	31 août 2016	17 498.85 €	17 498.85 €	BONNAIRE
<b>Avenants</b>		Date notification	Montant initial	Montant suite avenant	Titulaire
15.16	Maintenance et assistance informatique pour la commune de Malaunay	08/09/2015	sans incidence	sans incidence	ADLB INFORMATIQUE
15.18	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay Lot 1: Gros Œuvre Carrelage Faïence	07/10/2015	76 045.09 €	77 895.09 €	CARTIER
13-GDC01	Location des illuminations festives de fin d'année	06/11/2015	sans incidence	sans incidence	INEO
15.01	Fourniture de produits de quincaillerie pour la commune de Malaunay et son CCAS	16/12/2015	sans incidence	sans incidence	SETIN
15.36	Travaux de restructuration du sous-sol de la mairie de Malaunay - Lot 2: Menuiseries cloisons doublages faux plafonds	13/01/2016	28 546.30 €	29 546.30 €	ISOCONFORT
15.36	Travaux de restructuration du sous-sol de la mairie de Malaunay - Lot 2: Menuiseries cloisons doublages faux plafonds	20/01/2016	28 546.30 €	30 616.30 €	ISOCONFORT
15.43	Travaux de restructuration du sous-sol de la mairie de Malaunay - Lot 1: VRD Terrassement Démolition	18/02/2016	26 697.00 €	26 622.00 €	EIFFAGE TP OUEST
15.35	"formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents de la commune de Malaunay" lot 2: habilitations électriques"	19/02/2016	783.00 €	522.00 €	GRETA DE ROUEN

15.31	Travaux d'installation d'une station de charge GNV aux ateliers municipaux de la commune de Malaunay	18/02/2016	14 950.00 €	14 950.00 €	GN DRIVE
15.37	Travaux de restructuration du sous-sol de la mairie de Malaunay - Lot 3: Electricité courants forts et courants faibles	18/02/2016	8 163.41 €	8 320.41 €	SEVDEC
14.05	Prestation de nettoyage des vitres dans les bâtiments scolaires de la ville de Malaunay	10/02/2016	12 184.40 €	#REF!	AZUR
15.51	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	22/02/2016	13 118.32 €	13 626.12 €	LAVENU
15.52	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	22/02/2016	3 992.00 €	5 392.00 €	ISOCONFORT
15.53	Travaux de réfection des vestiaires de football au stade André Sintès à Malaunay	10/03/2016	2 214.00 €	2 550.10 €	SIDEC
15.34	Formations en matière d'hygiène et de sécurité pour les agents de la commune de Malaunay - lot n°1 CACES		sans incidence	sans incidence	COGEFOR Groupe ATSI
14.05	Prestation de nettoyage des vitres dans les bâtiments scolaires de la ville de Malaunay	26/05/2015	3 046.10 €	2 907.01 €	AZUR
2007	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux	29/06/2015	275 430.72 €	291 800.78 €	DALKIA
15.19	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay Lot 2: Etanchéité bardage	19/08/2015	36 338.58 €	37 638.58 €	BERDEAUX
15.21	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay Lot 4: Menuiserie intérieure / cloisons	13/08/2015	18 555.01 €	21 453.01 €	LEGOUPIL
15.22	Travaux d'agrandissement du réfectoire du groupe scolaire Georges Brassens, restructuration et aménagement des locaux existants de la commune de Malaunay Lot 5: Peinture	13/08/2015	3 595.50 €	4 699.80 €	SRP

### **CONCESSIONS FUNERAIRES**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Référence parcelle	Nom du bénéficiaire	Type de concession	montant	date
1595	Mme TIPHAIGNE Amandine	Cavurne (30 ans)	1800€	02/10/2015
1596	Mme MOUHOU Ania	Concession pleine terre (30 ans), individuelle	200€	09/10/2015
1597	M.DELASTRE Serge	Concession caveau, 2 places (30 ans)	600€	26/10/2015
1598	Me AUGUSTE Margaret	Concession pleine terre (30 ans)	200€	25/01/2016
1599	Me FOURBé Luigina	Concession caveau, 2 places (30 ans)	600€	05/02/2016
1600	Me MAMELIN Pascale	Colombarium (30 ans)	2000€	25/02/2016
824	Famille GERMAIN Jacques	Renouvellement Concession pleine terre (30 ans)	200€	07/03/2016
1593	M.QUESNEL Bernard	Concession en caveau 30 ans (3 places)	600€	
1594	Mme AUZOU née ROSSE Micheline	Colombarium (30 ans)	2 000€	
1601	Famille SAVALE Catherine	Colombarium (30 ans)	2 000€	26/05/2016
1602	Famille BAUDRIBOC Michel	Concession caveau, 3 places (30 ans)	600€	20/06/2016
1603	Famille FOISSOTTE Alexis	Concession pleine terre (30 ans)	200€	21/06/2016



N° décision	Objet	montant
017/2015	redevance pour l'antenne collective du hameau de Frévaux - année 2015	21 € par an et par logement

### ESTER EN JUSTICE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la possibilité d'ester en justice au nom de la commune, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale.

N° décision	Instance saisie	N° et nom d'affaire	Statut de la Mairie	Le cas échéant, conseil désigné
014/2015	Tribunal Administratif	dossier n° 1502909-4 – Cmne Malaunay c/ C. GLARAN	Défendeur	Maître Sandrine GILLET – Avocate - Cabinet Emo & Hebert

### ADMINISTRATION GENERALE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, tous les droits dûment établis existant au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

N° décision	Objet								
005/2015	Le tarif applicable aux prestations servies lors du thé dansant du 11 Avril 2015, comprenant l'entrée au thé dansant et une pâtisserie, est fixé à 5 €. <p>Les autres ventes organisées au cours de ce thé dansant (buvette...) seront prises en charge par l'Association C'émMA VIT et n'entreront pas par conséquent, dans le budget de la Ville.</p>								
006/2015	Le loyer annuel de la location de terrain à usage de potagers sur la parcelle AC 1062, rue du Docteur Leroy, est fixé à <b>21.50 € l'are</b> à compter du <b>1<sup>er</sup> juin 2015</b> .								
007/2015	Le tarif de la location de bancs est de 2€ l'unité.								
009/2016	Les tarifs de la restauration scolaire s'établissent comme suit et ce, à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015 : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tbody> <tr> <td><b>PERSONNEL</b> dont indice brut &lt; 465</td> <td style="text-align: right;">3,88 €</td> </tr> <tr> <td><b>PERSONNEL COMMUNAL</b> dont indice brut &gt; 465 et autres ne relevant pas des catégories ci-dessous (élus, personnes extérieures)</td> <td style="text-align: right;">5,03 €</td> </tr> <tr> <td><b>ENSEIGNANTS</b></td> <td style="text-align: right;">5,12 €</td> </tr> <tr> <td><b>STAGIAIRES</b> de l'enseignement rémunérés</td> <td style="text-align: right;">3,88 €</td> </tr> </tbody> </table>	<b>PERSONNEL</b> dont indice brut < 465	3,88 €	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b> dont indice brut > 465 et autres ne relevant pas des catégories ci-dessous (élus, personnes extérieures)	5,03 €	<b>ENSEIGNANTS</b>	5,12 €	<b>STAGIAIRES</b> de l'enseignement rémunérés	3,88 €
<b>PERSONNEL</b> dont indice brut < 465	3,88 €								
<b>PERSONNEL COMMUNAL</b> dont indice brut > 465 et autres ne relevant pas des catégories ci-dessous (élus, personnes extérieures)	5,03 €								
<b>ENSEIGNANTS</b>	5,12 €								
<b>STAGIAIRES</b> de l'enseignement rémunérés	3,88 €								

<b>STAGIAIRES</b> de l'enseignement non rémunérés	Gratuit
<b>ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE</b> : quotient familial CAF repas réguliers malaunaysiens :	
A - Inférieur à 351 € par mois	0,75 €
B - Compris entre 351,01 et 457 € par mois	2,30 €
C - Compris entre 457,01 et 570 € par mois	3,03 €
D - Supérieur à 570,01 € par mois	3,29 €
Repas occasionnels malaunaysiens : moins de 2 repas par semaine. (=Tarif régulier malaunaysiens D + 15 %)	3,78 €
Repas réguliers hors communes : plus de 1 repas par semaine (=Tarif régulier malaunaysiens D + 10 %)	3,62 €
Repas occasionnels hors communes : moins de 2 repas par semaine. (=Tarif régulier hors commune + 20 %)	4,34 €

010/2015

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Tarifs des entrées individuelles pendant les vacances scolaires**

Les tarifs des entrées individuelles pendant les vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015** :

	Tarif
<b>TARIF 2 JAUNE</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,00 €
<b>TARIF 2 BLEU</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	2,00 €

**ARTICLE 2 : Tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires**

Les tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015** :

	Tarif
<b>TARIF 3</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,50 €
<b>TARIF 4</b> : Personnes de + de 16 ans	2,50 €

**ARTICLE 3 : Tarifs des carnets de 10 tickets utilisables toute l'année**

Les tarifs des carnets de 10 tickets utilisables hors vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015** :

	Tarif
<b>TARIF 5</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	13,00 €
<b>TARIF 6</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	23,00 €

**ARTICLE 4 : Tarifs des activités piscine : Gymnastique aquatique, Aquapalme adultes, Aquajogging**

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015** :

	Trimestre		Année	
	Malaunaysien	Hors-commune	Malaunaysien	Hors-commune
<b>Gymnastique aquatique</b>	59,00 €	71,00 €	175,00 €	213,00 €

<b>Aquapalmes adultes</b>	59,00 €	71,00 €	175,00 €	213,00 €
<b>Aquajogging</b>	59,00 €	71,00 €	175,00 €	213,00 €
<b>Entraînement, Perfectionnement</b>	38,00 €	44,00 €	110,00 €	132,00 €

Une réduction de 10% sur la 2<sup>ème</sup> activité sera appliquée dans le cas d'une inscription à l'année et ce, pour la même personne.

En cours de trimestre et dans le cas où il resterait des places de libre aux différents cours proposés, il est possible de s'inscrire pour le reste du trimestre. Le tarif sera calculé au prorata du nombre de cours restants.

**Leçon d'aquagym été** (juillet/août) et soirées à thème: **6 €** la séance (entrée comprise).

**ARTICLE 5 : Tarifs des activités piscine : Leçon de natation enfants et adultes, aquaphobie**

Les tarifs des activités piscine sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2015** :

		Tarif
<b>Leçon de natation – Tarif pour 10 séances</b>		
	<i>Cours collectifs Enfants</i>	77,00 €
	<i>Cours collectifs Adultes</i>	87,00 €
		Tarif
<b>Aquaphobie – Cours collectifs</b>		
	<i>Pour 10 séances</i>	87,00 €
	<i>Pour 5 séances</i>	44,00 €

**ARTICLE 6** : Pour chaque activité mentionnée aux articles 4 et 5, l'entrée piscine est comprise dans le tarif.

012/2015	La reconduction pour un an, à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2015, de la convention de location au Centre Hippique de la Ferrière, à titre précaire, du terrain dit du château et de l'herbage y attenant moyennant un loyer annuel de 750 €.										
013/2016	Les loyers des logements scolaires, frais de chauffage, charges et loyers des garages sont fixés suivant le tableau annexé (consultable en mairie) et sont applicables à compter du 1 <sup>er</sup> Septembre 2015.										
016/2015	Les tarifs de l'école Municipale de Musique et des Arts sont fixés suivant le tableau consultable en mairie à compter du <b>1er Septembre 2015</b> . Selon le nombre d'inscrits de la même famille ou le nombre d'activités par élève, une réduction sera appliquée soit : 2 personnes ou activités : -10% ; 3 personnes ou activités : -15% ; 4 personnes ou activités : -20% (sur facture totale)										
001/2016	<p>Considérant que la Ville fixe la tarification pour la Maison des Enfants « La Ribambelle ».</p> <p>DECIDONS :</p> <p><b>ARTICLE 1<sup>er</sup> :</b></p> <p>- Qu'il sera appliqué le taux d'effort horaire fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="379 1977 1406 2047"> <thead> <tr> <th>Famille de</th> <th>1 enfant</th> <th>2 enfants</th> <th>3 enfants</th> <th>4 enfants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants					
Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants							

	<table border="1"> <tr> <td><b>Accueil collectif</b></td> <td>0,06 %</td> <td>0,05 %</td> <td>0,04 %</td> <td>0,03 %</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le forfait plancher retenu pour le calcul est de 660,44 €/mois, soit 0,40 €/heure et ce, pour une famille avec un enfant.</li> <li>- Que le plafonnement retenu est fixé à 4 864,89 €, soit 2,92 €/heure pour une famille avec un enfant.</li> <li>- Qu'une majoration de 20 % sera appliquée pour les hors communes.</li> <li>- Un forfait de 23,36 €/jour (8 heures x 2,92 €) sera facturé au Conseil Général pour l'accueil des enfants pendant la formation de leur Assistante Maternelle et pour l'accueil des enfants en famille d'accueil avec signature d'une convention.</li> </ul>	<b>Accueil collectif</b>	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %													
<b>Accueil collectif</b>	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %															
002/2016	Le tarif applicable aux prestations servies lors du thé dansant du 10 Avril 2016, comprenant l'entrée au thé dansant et une pâtisserie, est fixé à 10 €.																		
003/2016	Les tarifs de l'école Municipale de Musique et des Arts sont fixés suivant le tableau consultable en mairie à compter du <b>1er Septembre 2016</b> . Selon le nombre d'inscrits de la même famille ou le nombre d'activités par élève, une réduction sera appliquée soit : 2 personnes ou activités : -10% ; 3 personnes ou activités : -15% ; 4 personnes ou activités : -20% (sur facture totale)																		
004/2016	Le tarif applicable pour la vente de l'ouvrage « 30 ans de vie malaunaysienne 1984-2014 » est fixé à 22 €.																		
005/2016	<p>Les tarifs des entrées individuelles pendant les vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du <b>1er Septembre 2016</b> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>TARIF 2 JAUNE</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi</td> <td>1,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>TARIF 2 BLEU</b> : Personnes de + 16 ans et adultes</td> <td>2,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>ARTICLE 2 : Tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires</b></p> <p>Les tarifs des entrées individuelles hors vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du <b>1er Septembre 2016</b> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>TARIF 3</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi</td> <td>1,50 €</td> </tr> <tr> <td><b>TARIF 4</b> : Personnes de + de 16 ans</td> <td>2,50 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>ARTICLE 3 : Tarifs des carnets de 10 tickets utilisables toute l'année</b></p> <p>Les tarifs des carnets de 10 tickets utilisables hors vacances scolaires sont fixés comme suit et applicables à compter du <b>1er Septembre 2015</b> :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>TARIF 5</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi</td> <td>13,15 €</td> </tr> <tr> <td><b>TARIF 6</b> : Personnes de + 16 ans et adultes</td> <td>23,25 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif	<b>TARIF 2 JAUNE</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,00 €	<b>TARIF 2 BLEU</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	2,00 €		Tarif	<b>TARIF 3</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,50 €	<b>TARIF 4</b> : Personnes de + de 16 ans	2,50 €		Tarif	<b>TARIF 5</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	13,15 €	<b>TARIF 6</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	23,25 €
	Tarif																		
<b>TARIF 2 JAUNE</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,00 €																		
<b>TARIF 2 BLEU</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	2,00 €																		
	Tarif																		
<b>TARIF 3</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	1,50 €																		
<b>TARIF 4</b> : Personnes de + de 16 ans	2,50 €																		
	Tarif																		
<b>TARIF 5</b> : Enfants de 3 à 16 ans, Retraités, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi	13,15 €																		
<b>TARIF 6</b> : Personnes de + 16 ans et adultes	23,25 €																		

**ARTICLE 4 : Tarifs des activités piscine : Gymnastique aquatique, Aquapalmes adultes, Aquajogging**

Les tarifs de ces activités piscine sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2016** :

	Trimestre		Année	
	Malaunaysien	Hors-com-mune	Malaunaysien	Hors-com-mune
<b>Gymnastique aquatique</b>	60,00 €	71,70 €	176,75 €	215,15 €
<b>Aquapalmes adultes</b>	60,00 €	71,70 €	176,75 €	215,15 €
<b>Aquajogging</b>	60,00 €	71,70 €	176,75 €	215,15 €
<b>Entraînement, Perfectionnement</b>	38,40 €	44,40 €	111,10 €	133,30 €

Une réduction de 10% sur la 2<sup>ème</sup> activité sera appliquée dans le cas d'une inscription à l'année et ce, pour la même personne.

**Leçon d'aquagym été** (juillet/août) et soirées à thème: **6 €** la séance (entrée comprise).

**ARTICLE 5 : Tarifs des activités piscine : Leçon de natation enfants et adultes, aquaphobie**

Les tarifs des activités piscine sont fixés comme suit et applicables à compter du **1<sup>er</sup> Septembre 2016** :

	Tarif
<b>Leçon de natation – Tarif pour 10 séances</b>	
<i>Cours collectifs Enfants</i>	77,80 €
<i>Cours collectifs Adultes</i>	87,90 €
	<b>Tarif</b>
<b>Aquaphobie – Cours collectifs</b>	
<i>Pour 10 séances</i>	87,80 €
<i>Pour 5 séances</i>	44,45 €

**ARTICLE 6 :**

En cours de trimestre et dans le cas où il resterait des places de libre aux différents cours proposés, il est possible de s'inscrire pour le reste du trimestre. Le tarif sera calculé au prorata du nombre de cours restants.

**ARTICLE 7 :** Pour chaque activité mentionnée aux articles 4 et 5, l'entrée piscine est

	comprise dans le tarif.
--	-------------------------

**DELIBERATION N° 1**  
**APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE DETAILLE DES SERVICES COMMUNAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

Il est rappelé au Conseil que l'organigramme est la représentation la plus fréquente des organisations. Outil de gestion, l'organigramme hiérarchique permet notamment de donner un cadre aux collaborateurs de la collectivité et de définir leur place dans l'institution et leurs relations hiérarchiques.

Il est par ailleurs rappelé au conseil que par délibération en date du 30 mai 2016, celui-ci a approuvé la modification de l'organigramme général des services communaux en créant une nouvelle direction, en sus des trois autres déjà existante, prénommée Direction de l'Animation et de la Communication.

Il a également été précisé d'une part que la création de cette nouvelle direction devait conduire à repositionner certains services au sein des autres directions dans un souci de cohérence, d'équilibre des missions et de rationalité, d'autre part, que le conseil municipal serait de nouveau sollicité, au cours d'une séance ultérieure, en vue de se prononcer sur un nouvel organigramme hiérarchique détaillé.

Compte tenu de ce qui précède et suite à l'avis favorable du CT lors de sa séance du 20 septembre 2016, il est soumis à l'avis du conseil le nouvel organigramme hiérarchique détaillé joint à la présente délibération en remplacement de celui approuvé lors du conseil municipal du 18 octobre 2012.

**DELIBERATION N° 2**  
**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE SERVICE POLYVALENT A TEMPS COMPLET – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant d'une part la nécessité de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des services à la population, d'autre part, l'intérêt de renforcer les effectifs des services du multi-accueil la Ribambelle et de l'Intendance Municipale et Restauration, il est proposé au Conseil de créer un emploi d'agent de service polyvalent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Il est précisé au conseil que l'agent ainsi recruté serait intégré dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (catégorie C) au grade d'Agent Social de 2<sup>ème</sup> classe.

Commentaires :

*Mme LETULLIER demande s'il s'agit d'une personne qui était déjà en contrat.*

*Mme LEUMAIRE lui répond qu'il s'agit de la mutation d'un agent du CCAS vers la Ville.*

**DELIBERATION N° 3**  
**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DES ARTS : HORAIRES DES ENSEIGNANTS A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est par ailleurs rappelé au Conseil que celui-ci avait, par délibération du 05 octobre 2015, actualisé les temps de travail des enseignants de l'École Municipale de Musique et des Arts, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

A la clôture des inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, les horaires des enseignants titulaires et non titulaires comme mentionné dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 4**

#### **CREATION DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 25 MAI 2016**

Dans le cadre de la transformation la Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et conformément aux dispositions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), a vocation à se réunir en vue :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci,
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

Suite à la réunion de la CLETC du 25 mai 2016 et dans le cadre du transfert à la Métropole du produit de la taxe d'aménagement (TA) des communes à compter de 2016, celle-ci a approuvé le principe d'un lissage de produit de cette taxe, calculée à partir de la moyenne encaissée sur la période 2010-2014, à hauteur de 30% en 2016 puis 60% en 2017, 80% en 2018 et enfin 100% à partir de 2019.

Au cours de cette même réunion du 25 mai 2016, la CLETC s'est par ailleurs prononcée sur l'adhésion des communes de Bihorel et du Trait au service commun urbanisme réglementaire et à la restitution de la compétence et au transfert de l'école de musique et de danse à la commune de Saint Aubin les Elbeuf.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil d'acter les principes inscrits dans le rapport de la CLETC du 30 novembre 2015 joint à la présente délibération.

#### **DELIBERATION N° 5**

#### **TRANSFORMATION DE 9 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS PAR LA SAHLM LOGISEINE – GARANTIES D'EMPRUNT – MODIFICATION – OCTROI DE GARANTIES A HAUTEUR DE 100 %.**

Il est rappelé au Conseil que la SAHLM LOGISEINE a démarré un programme de travaux consistant à transformer les locaux de l'ancienne crèche municipale « Les Ecureuils », rue Pierre Brossolette, en 9 logements locatifs collectifs, dont sept d'entre eux sont financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS), les deux autres par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

Afin de permettre le financement de ces travaux et conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la SAHLM LOGISEINE a sollicité la commune en vue de bénéficier d'une garantie au titre de quatre prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques et les montants sont les suivants :

Un emprunt PLUS (Prêt locatif à usage social) d'un montant de 459 625 €.

Un emprunt PLUS FONCIER d'un montant de 166 544 €.

Un emprunt PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) d'un montant de 61 534 €.

Un emprunt PLAI FONCIER d'un montant de 41 283 €.

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a ainsi décidé d'accorder une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts susmentionnés.

Toutefois, par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la SAHLM LOGISEINE a informé la commune des difficultés que celle-ci rencontrait en vue de l'obtention de garanties complémentaires auprès du Conseil Départemental de Seine-Maritime et du risque de caducité, à compter de septembre 2016, du contrat de prêt n° 37049 du 26 juin 2015 conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, la SAHLM a sollicité la bienveillance de la commune de Malaunay aux fins de bénéficier d'une garantie à hauteur de 100 % au titre des quatre prêts susvisés et a joint en conséquence, par courrier en date du 08 août 2016, un nouveau contrat de prêt n° 52312 conclu le 20 juillet 2016.

Compte tenu de ce qui précède, il appartient à la commune de se prononcer sur l'octroi d'une garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts susmentionnés au vu du contrat de prêt n° 52312 du 20 juillet 2016.

#### **DELIBERATION N° 6 DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Il est rappelé au Conseil que depuis l'adoption du Budget Primitif de la Ville et de son budget annexe ZAIC, il est nécessaire de réajuster certains crédits, en raison de nouveaux éléments non prévisibles lors de leur élaboration.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé la décision modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

#### **DELIBERATION N° 7 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Conseil est informé que madame le receveur municipal a adressé, en 2016, un troisième état des produits irrécouvrables. Cet état s'élève à 2 867.28 € et correspond à des impayés de cantine et de redevances au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les années 2013 et 2014, en raison d'une part, de la modicité des sommes à recouvrer, d'autre part, de l'insolvabilité du débiteur.

Il est demandé au conseil d'admettre en non-valeur la somme ci-dessus mentionnée.

#### **DELIBERATION N° 8 BADGES D'ENTREE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE MIANNAY ET DU GYMNASSE NICOLAS BATUM – APPLICATION D'UNE PENALITE FORFAITAIRE EN CAS DE PERTE, DE VOL, DE DETERIORATION OU DE NON RESTITUTION**

Afin de garantir une plus grande sécurisation du groupe scolaire Olivier Miannay, la Municipalité a entrepris à l'été 2016, d'importants travaux de pose d'une clôture avec accès sécurisé par badge. Ainsi, les barrières des cours de l'école maternelle et élémentaire Olivier Miannay fonctionnent avec un badge programmable et les autres accès entre ces deux écoles fonctionnent sur horloge.

Un badge a été donné à chaque utilisateur régulier (enseignants, agents de la Ville intervenant dans les écoles...) et il est prévu une procédure pour la demande de badge occasionnel (intervention d'un médecin pour rencontrer un enfant...), lequel sera programmé par les services de la Ville pour une période et un horaire précis.

Un arrêté relatif à ce nouveau dispositif sera pris afin que chaque utilisateur en connaisse le fonctionnement exact.

Le coût de cet investissement s'élève à 112 000 €.

Une pénalité pour perte, vol, détérioration ou non-restitution du badge par les utilisateurs est proposée pour sécuriser l'utilisation de cet outil, le retour du badge auprès des services de la Ville à la fin de la mise à disposition et sa déprogrammation.

Il est également prévu d'appliquer ces nouvelles modalités, pour les utilisateurs du gymnase Nicolas Batum qui fonctionne aussi, par badge.

Ainsi, convient-il de délibérer pour fixer le prix de la pénalité que devra verser l'utilisateur en cas de perte, vol, détérioration ou non-restitution du badge.

Commentaires :

*Mme LETULLIER demande si les badges sont nominatifs.*

*M. le Maire répond par la négative.*

*Mme SERBIN pense que la somme demandée, soit 10 €, est excessive pour un badge.*

*M. le Maire répond que cette somme ne correspond pas uniquement à la fabrication du badge mais aussi à la procédure mise en place suite à cette perte.*

**DELIBÉRATION N° 9**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GRUGNY MOTORS COLLECTIONS**

Le 18 Juin dernier, la Ville de Malaunay a organisé un marché nocturne sur la Place de la Laïcité. Une vingtaine d'exposants était présent à cette manifestation. Un feu d'artifice tiré depuis le Parc Municipal clôturait cette soirée.

Diverses animations ont été organisées dont une exposition de véhicules militaires et voitures anciennes, ainsi qu'une exposition de matériels, costumes et autres documents en mairie – salle du conseil.

Des tours de véhicules anciens étaient proposés aux visiteurs.

L'Association pour la Préservation des Anciennes Mécaniques, basée sur la Commune et l'association Grugny Motors Collections, basée à Grugny ont proposé leur participation dans la réalisation de ce projet.

Afin de participer aux frais d'organisation de ce projet, le Conseil Municipal doit délibérer pour octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Grugny Motors Collection pour la prise en charge des frais inhérents aux tours en véhicules anciens.

**DELIBÉRATION N° 10**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PIERRE NEHOULT POUR UN COURS DE YOGA**

Les services de la Ville ont été sollicités par Monsieur Mathieu VALOGNES, lequel souhaite proposer sur la commune une activité yoga.

Monsieur VALOGNES sollicite un créneau chaque vendredi, d'une durée de 3 heures jusqu'au 7 Juillet 2017 (hors vacances scolaires) à l'espace Pierre Néhoult.

Ce dernier ne s'est pas constitué en association. Il souhaite réserver les locaux en son nom propre.

Aucune association malaunaysienne ne propose aujourd'hui, cette activité. Il est donc possible d'accepter cette proposition.

De ce fait, convient-il de délibérer afin d'approuver la convention de mise à disposition de l'espace Pierre Néhout au profit de Monsieur Mathieu VALOGNES.

### **DELIBÉRATION N° 11**

### **ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE MALAUNAY AU CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR L'ANNEE 2016-2017**

Sur proposition de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Bois-Guillaume, la Ville de Malaunay a décidé de mettre en place dès la rentrée scolaire 2015/2016, un Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle. (CLEAC).

Le CLEAC est une convention signée entre la Ville, le Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Haute-Normandie, l'Inspection académique de Seine-Maritime et la ville de Malaunay. Ce contrat fédère et mutualise les énergies, les moyens et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Commune.

Les principaux objectifs du CLEAC sont d'harmoniser l'ensemble des actions artistiques et culturelles proposées aux écoles malaunaysiennes et de rendre lisible ces actions organisées à l'intérieur d'un seul et même cadre.

Concernant le projet de CLEAC à Malaunay, le Centre Dramatique National de Haute-Normandie sera le partenaire phare de ce projet. Ce dernier pourra prendre différentes formes:

- Une résidence artistique
- Présence des artistes dans l'école ou le collège durant plusieurs semaines
- Expérimentation du spectacle au cours de répétitions publiques avec les élèves, les enseignants, les habitants de la commune,
- Ateliers de pratiques artistiques à destination des élèves, des enseignants.

Le financement de ce projet se fait à part égale entre la Ville de Malaunay et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et un appui financier de l'Inspection académique.

Au titre de l'année 2016, il a été convenu d'inscrire budgétairement, la somme de 5000 € dans ce projet.

Ainsi, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'approuver l'engagement de la commune au Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) et par conséquent, approuver l'inscription budgétaire de 5000 € au titre de l'année 2016 au budget de la Ville.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET AUCUNE QUESTION N'ETANT POSEE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 h 03.

